

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 08 Juin 2017

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane (Adjoints), ARMONGON Maryline, BERCIER Sophie, CHICON Pierre, COMPÉRAT Jean-Raymond, MILLARD Julien, PERQUY Alain, PRÉVOST Yvette.

Absents excusés : LORIN Gwénaél donne pouvoir à SEILLIÉBERT Christophe
GENREAU François donne pouvoir à COMBAL Patrice

Secrétaire de séance : COMBAL Patrice

Intervention de Mme Lydie BEZIER, Conseillère Mutualiste à Mutualia :

Présentation de la mutualisation relatif à la mutuelle pour les habitants de la commune afin d'en réduire le coût avec suivi et conseils pour les futurs adhérents.

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte rendu, ils signent le registre des délibérations.

Cependant, lors de la lecture du compte rendu de la réunion du 11 avril 2017, deux erreurs de transcription ont été relevés, à savoir :

1. Dans la délibération n°2017/019_Affectation du résultat du budget eau/assainissement, il est nécessaire de faire la modification suivante :

- o Un excédent d'exploitation de 49 462,07€
- o Un excédent d'investissement de 399 439,27€

2. Dans la délibération n°2017/021_Votes des taux d'imposition communaux, il est nécessaire de faire la modification suivante :

- o Taxe foncière bâti : 15,75%
- o Taxe foncière non bâti : 45,95%
- o CFE : 18,49%

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Convention de traitement des eaux usées des hameaux de Vachy et Prunelles avec Bellechaume

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

ORDRE DU JOUR

2017/027 Convention de traitement des eaux usées de Vachy et Prunelles avec la commune de Bellechaume :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la station d'épuration de la commune de Bellechaume a été dimensionnée pour 800 équivalents habitant (EH) de manière à permettre le traitement de ses propres eaux usées ainsi que d'une autre commune de même taille afin de permettre le raccordement futur de communes riveraines et ainsi réaliser des économies d'échelle.

M. le Maire propose de signer une convention avec la commune de Bellechaume pour le traitement des eaux usées des hameaux de Vachy et Prunelles.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de financement et d'exploitation de la station d'épuration communale.

Pour la commune de Champlost, le financement sera le suivant :

Hypothèse - 270 hab hameaux Vachy, Prunelles, soit 11 700m³ traités (0,4566€/m³ traité)	
Part fonctionnement	5 342.22€
Part investissement	5 702.12€
Total Annuel	11 044.34€

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2017/028 Adhésion à l'Association des Communes forestières :

M. le Maire propose aux membres du conseil Municipal d'adhérer à l'Association des Communes forestières de l'Yonne. Elle a été créée en 1933 et regroupe plus de 6 000 communes.

Pour une commune comme entre 501 et 1000 habitants, la cotisation est fixée à 100€ + 0.02€/habitant.

Pour la commune de Champlost, la cotisation 2017 s'élèverait à **116.62€**

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2017/029 TLPE Actualisation des tarifs au 1^{er} janvier 2018 :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les tarifs maximaux de droit commun de la TLPE. Ces tarifs sont réactualisés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, hors-tabac, de l'avant-dernière année.

Cette actualisation est possible sous réserve que le Conseil municipal délibère avant le 1er juillet de l'année N-1. Le taux de variation pour l'année 2018 s'élève à +0,6% (source INSEE).

Ainsi, la grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 est la suivante :

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques – Superficie ≤ 50m ²	15.50€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques – Superficie >50m ²	31.00€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques – Superficie ≤ 50m ²	46.50€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques – Superficie >50m ²	93.00€
Enseignes – Superficie ≤ 12m ²	15.50€
Enseignes – 12m ² < superficie ≤ 50m ²	31.00€
Enseignes – Superficie >50m ²	62.00€

Les tarifs ci-dessus s'expriment en euros par mètre carré et par an (€/m²/an).

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2017/030 Projet aménagement semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 :

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre une délibération quant à la possibilité d'un éventuel retour à la semaine de 4 jours.

Le décret présenté au conseil supérieur de l'éducation ce jour par Monsieur le ministre de l'éducation nationale permettrait aux collectivités titulaires de la compétence scolaire de revenir à une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. Cette possibilité pourrait être mise en place à la rentrée 2018 et éventuellement dès la rentrée 2017.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

QUESTIONS DIVERSES

Remerciements de Bérandère SCHUH pour la participation financière de la 1^{ère} manche du Championnat de France de Division 1 du 12 au 14 mai 2017.

M. PLUQUIN a fait une demande pour la réalisation d'un concert à l'église le 21 juin 2017.

La séance est levée à 22h15.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 15 juin 2017, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

Le Maire
Jean-Louis QUÉRET

